



COMMISSION CCSP

22 février 2024

ORDRE DU JOUR

- __ Bilan de fonctionnement et tarification des chaufferies du SIED 70,
- __ Bilan de fonctionnement et tarification du service de recharge pour véhicules électriques,
- __ Avenant au contrat de concession de distribution d'électricité avec Enedis et EDF (Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2027),
- __ Questions diverses

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Pour mémoire, le SIED 70 exploite actuellement 3 chaufferies bois et leur réseau de chaleur :

Scey sur Saône, construite en 2008, extension en juillet 2022

Gy, construite en 2014, extension en novembre 2019, extension programmée en 2024

Marnay, construite en 2015

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Un incendie a touché la chaufferie de Scey-sur Saône le mercredi 27 décembre dernier.

Une chaufferie provisoire (au fioul) a été mise en place par le prestataire Engie, dès le vendredi 29 décembre, pour prendre le relais et permettre de chauffer les bâtiments des abonnés.

Un premier expert a été désigné par l'assureur du syndicat (GROUPAMA).

Une première expertise a eu lieu en visioconférence le vendredi 12 janvier 2024.

Il est prévu dans un premier temps un nettoyage/décontamination des locaux afin de permettre aux différents intervenants potentiels d'examiner les chaudières en toute sécurité.

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Le bilan provisoire d'exploitation des chaufferies de Scey, Gy et Marnay s'établit comme suit :

	Scey Sur Saône	Gy	Marnay
dépenses de l'exercice	165 794,18 €	78 290,11 €	226 497,48 €
recettes de l'exercice	137 320,81 €	65 717,47 €	153 578,23 €
Bilan de l'exercice	-28 473,37 €	-12 572,64 €	-72 919,25 €
déficit antérieur	76 082,97 €	2 916,57 €	47 071,77 €
déficit total	-104 556,34 €	-15 489,21 €	-119 991,02 €

Ainsi, l'ensemble des chaufferies présente un bilan négatif, avec un déficit qui s'est accentué par rapport à l'an dernier.

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Il est rappelé que par délibération n°6 du 21 juin 2023, le bureau syndical avait décidé de l'augmentation des tarifs des chaufferies de 8 % au 1er septembre 2023 et d'une seconde au 1er janvier 2024 pour atteindre 15 % afin de tenir compte de :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (en lien avec l'inflation cumulée depuis la dernière modification des tarifs et l'augmentation actuelle des prix) ;
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (Scey/Saône, Marnay) qui pouvait être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021.

Compte tenu de la date de mise en œuvre de la dernière modification des tarifs, **celle-ci n'a pas eu d'impact sur le bilan de l'année 2023.**

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Il est désormais constaté :

- suite aux difficultés rencontrées dans les négociations d'assurance dommages aux biens, une augmentation très significative de ces dernières qui représentent désormais de l'ordre de :

- Scey-sur Saône : 8,4 % du chiffre d'affaires ;
- Gy : 9,4 % du chiffre d'affaires ;
- Marnay : 6 % du chiffre d'affaires ;

alors que leur coût était négligeable auparavant.

- une augmentation des intérêts d'emprunts (Gy et Marnay) qui représentent

- Gy : 4 % du chiffre d'affaires ;
- Marnay : 2,97 % du chiffre d'affaires.

- une augmentation du coût de la plaquette qui représente 17,5 % sur les 2 dernières années, de par les formules de révision.

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

- une augmentation du coût des granulés (Gy) de **59,3%** en 3 ans ;
- une augmentation du coût du fioul (Scey/Saône, Marnay) de **17,8 %** en 2 ans ;
- une augmentation de la maintenance de **8,2 %** sur les 2 dernières années de par les formules de révision (sans compter l'augmentation suite au changement de prestataire en 2021) ;
- des difficultés à obtenir les taux de mixité exigés ce qui induit une plus grande consommation de fioul, pénalisante au niveau financier sur Scey/Saône et Marnay ;
- des montants de réparation importants (Marnay essentiellement, et Scey/Saône) ;

L'ensemble de ces marchés (fourniture de combustible, maintenance) doit être renégocié en 2024.

Bilan financier du fonctionnement des chaufferies

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire d'augmenter les tarifs des chaufferies de :

- 20 % sur la chaufferie de Scey ;
- 10 % sur la chaufferie de Gy ;
- 15 % sur la chaufferie de Marnay ;

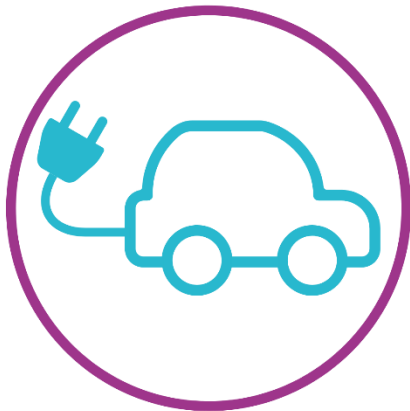
pour parvenir à un équilibre financier de ces dernières.

Cette augmentation sera applicable au 1^{er} avril 2024.

AVIS DE LA COMMISSION

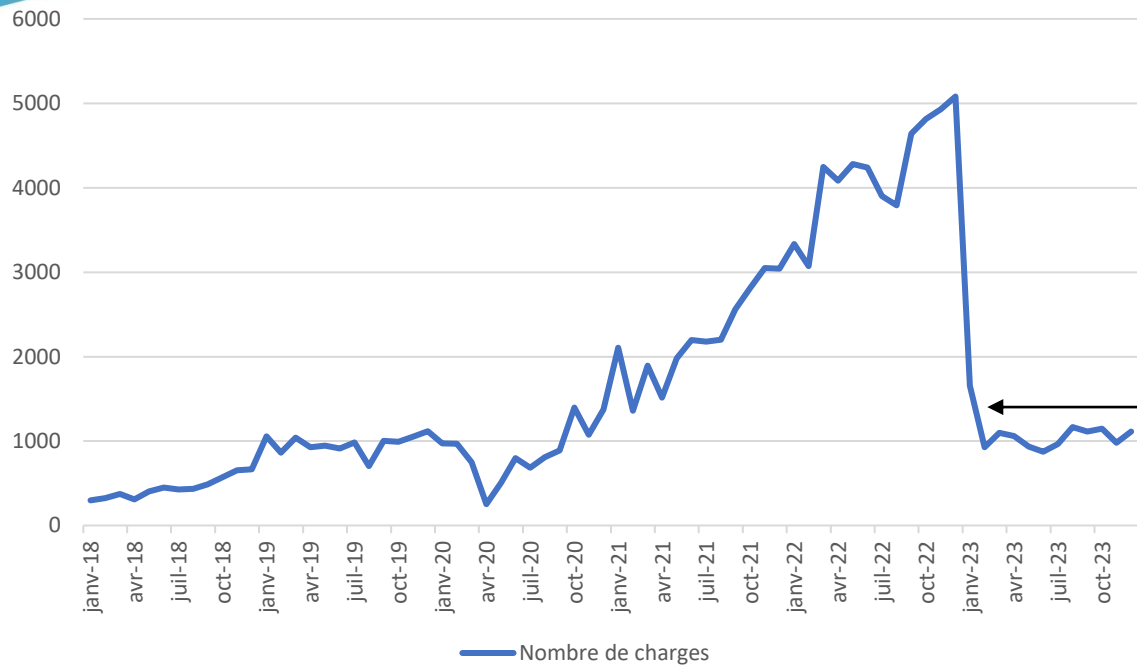
IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

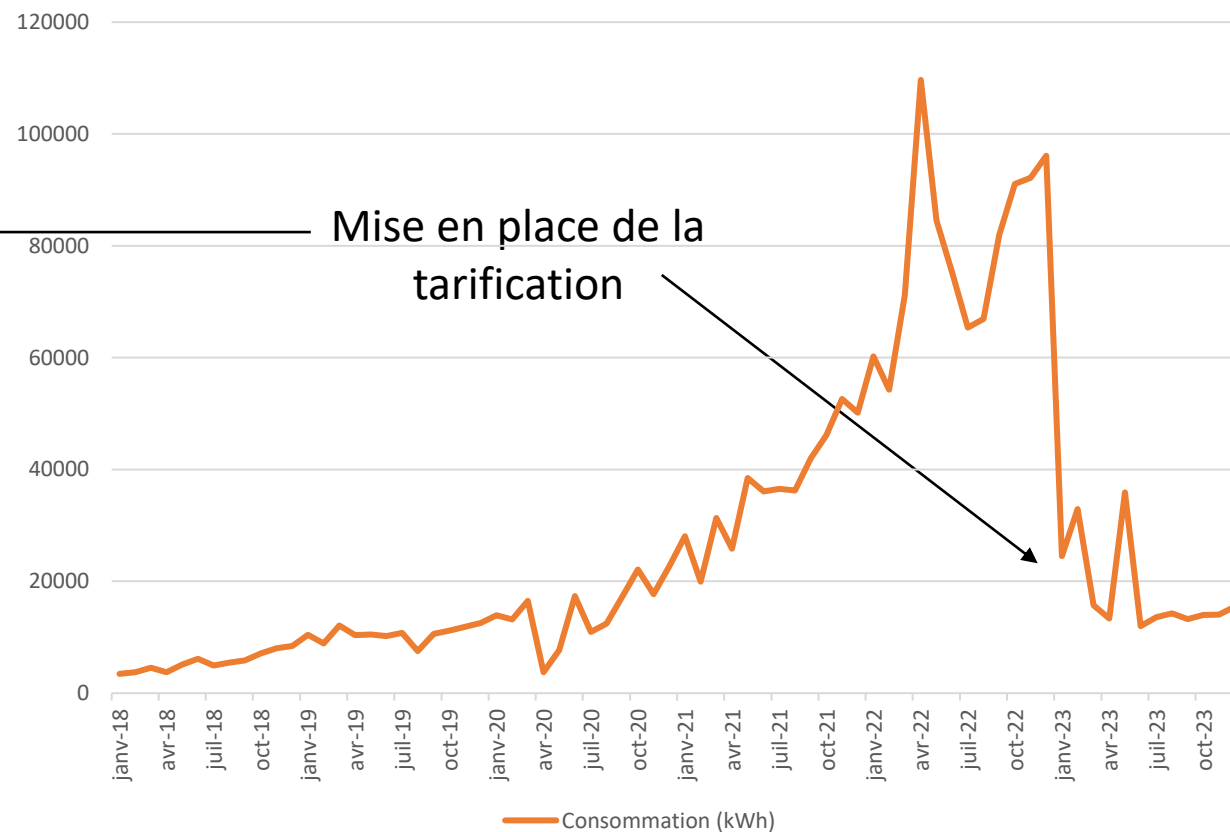


Bilan

Bilan bornes accélérées



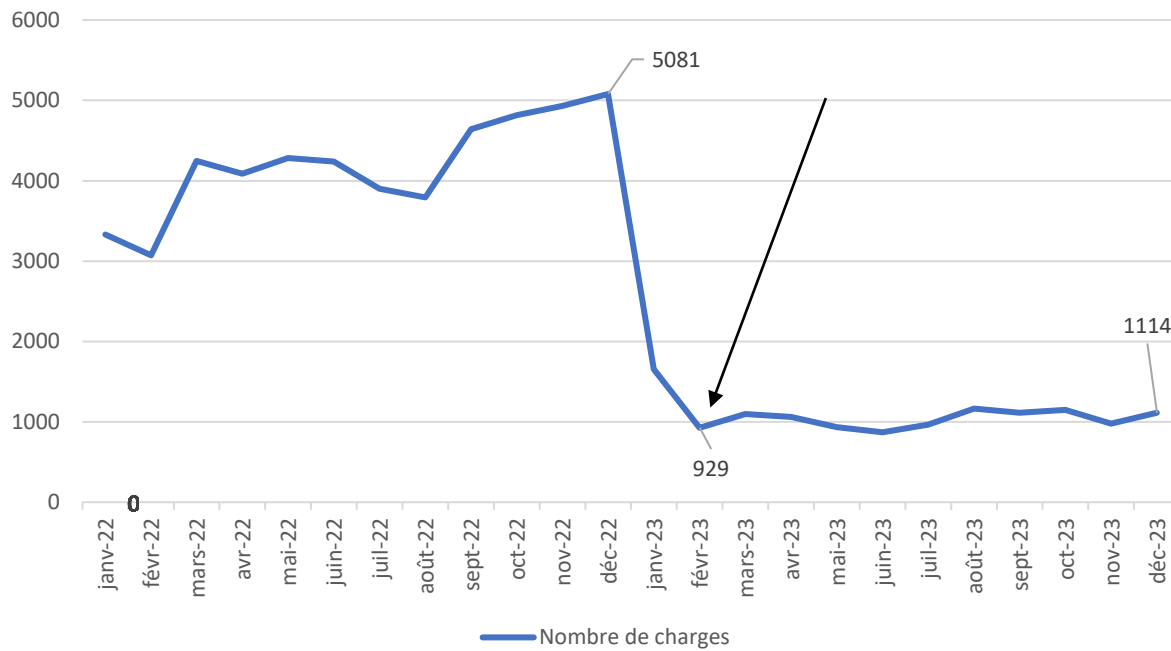
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Utilisateurs	242	448	549	1 382	2 420	1 880



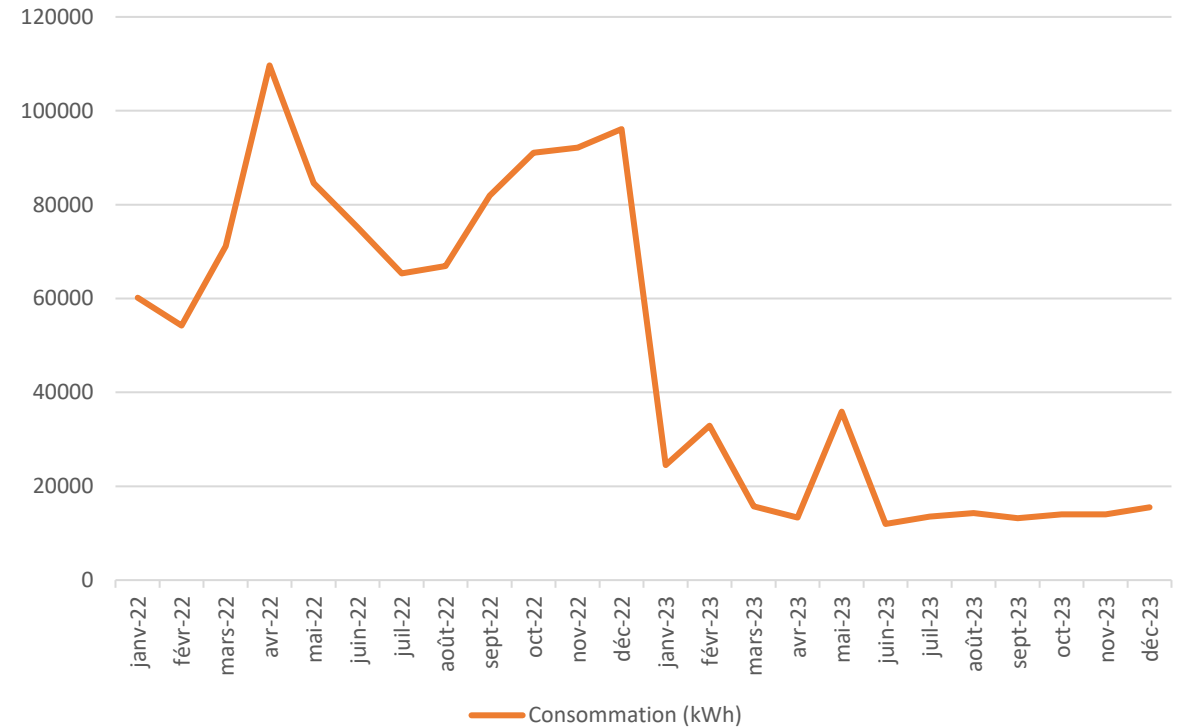
Années	Charges accélérées	KWh délivrés
Année 2020	8 026	135 007
Année 2021	26 907	443 176
Année 2022	50 431	948 487
Année 2023	9 169	162 441

Bilan bornes accélérées

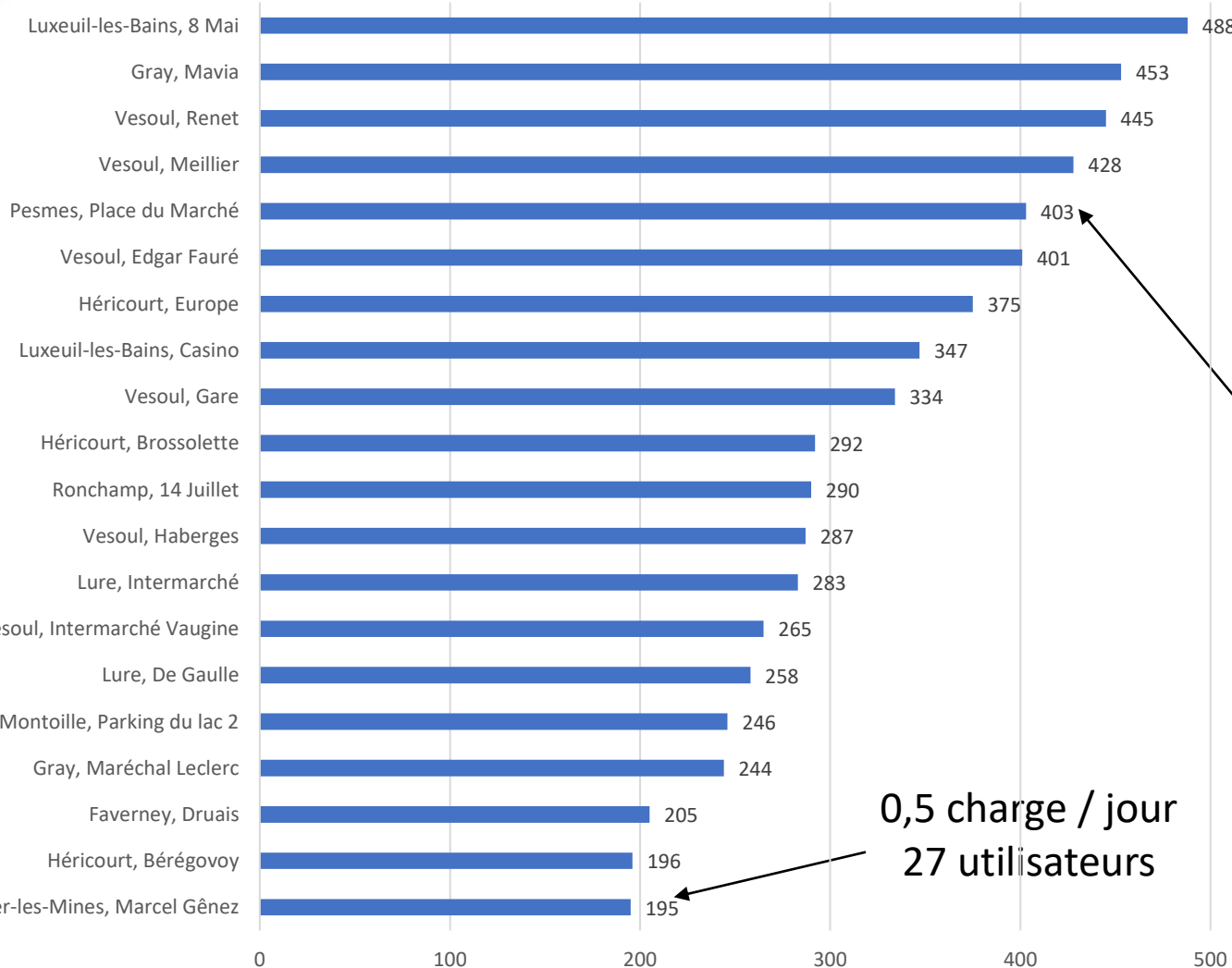
Evolution des charges entre 2022 et 2023



Consommation entre 2022 et 2023 (kWh)



Bilan bornes accélérées



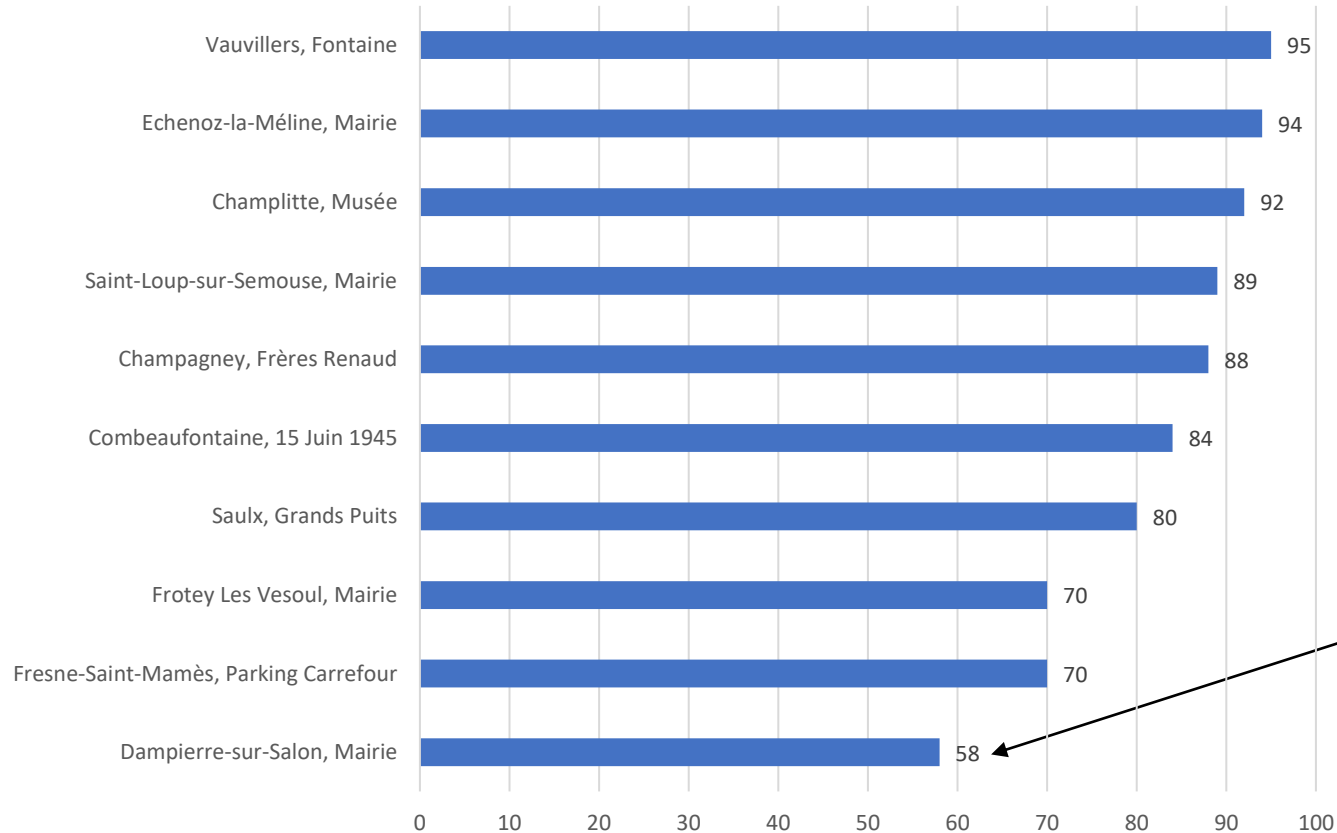
1,35 charge / jour
(4 à 5 charges par jour en 2022)
161 utilisateurs (380 en 2022)
43% réalisées par 8 utilisateurs

Les 20 bornes les plus fréquentées depuis janvier 2023

1^{ère} borne hors zone urbaine
1,1 charge par jour
70 utilisateurs
43% réalisées par 1 utilisateur

0,5 charge / jour
27 utilisateurs

Bilan bornes accélérées



Les 10 bornes les moins fréquentées depuis janvier 2023

1 charge / semaine
(2 à 3 charges par jour en 2022)
37 utilisateurs (102 en 2022)

Bilan bornes accélérées

2 bornes accélérées déposées

- Fougerolles (à la demande du supermarché COLRUYT)
- Pusey (à la demande de l'hypermarché LECLERC)

2 bornes accélérées cédées à Terres de Saône

- Auto-campagne
Fleurey les Favorney et Saint Rémy

2 bornes accélérées conservées sur installations privées

- Vesoul Vaugine Intermarché conservée (avec convention)
- Lure Intermarché

42 bornes de recharge accélérées en service à ce jour

+ 8 prises sur les bornes rapides récemment installées

Bilan bornes rapides

8 bornes rapides en service

- Corre,
- Rioz,
- Combeaufontaine,
- Pusey,
- Frotey les Vesoul,
- Echenans sous mont Vaudois,
- La Chapelle les Luxeuil,
- Lyoffans

**Initialement prévues en 100 kW,
les bornes ont été « up-gradées »
à 150 kW en janvier 2024**

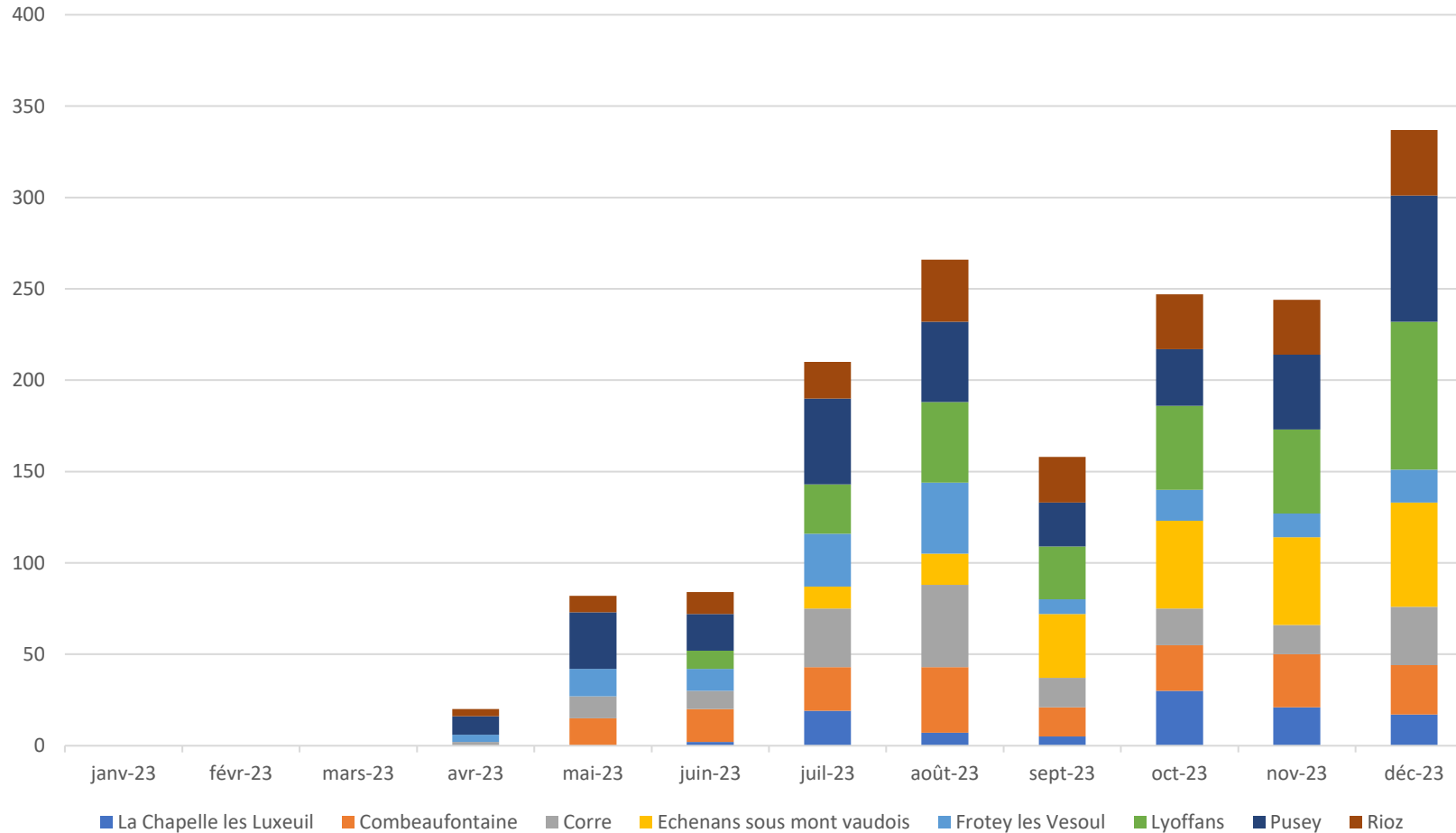
Bilan bornes rapides

Bornes rapides en cours d'installation

- Ancier
Travaux coordonnés à un déplacement d'ouvrages par ENEDIS et un enfouissement de réseau par le SIED 70,
Travaux au printemps 2024,
Borne installée en provisoire au siège du Syndicat,
- Vesoul La Vaugine (hors programme Facé 2021)
Partenariat avec Intermarché,
Convention d'occupation du terrain en attente de signature,
Raccordement à réaliser par ENEDIS (commune urbaine)

Bilan bornes rapides

Evolution des charges rapides 2023

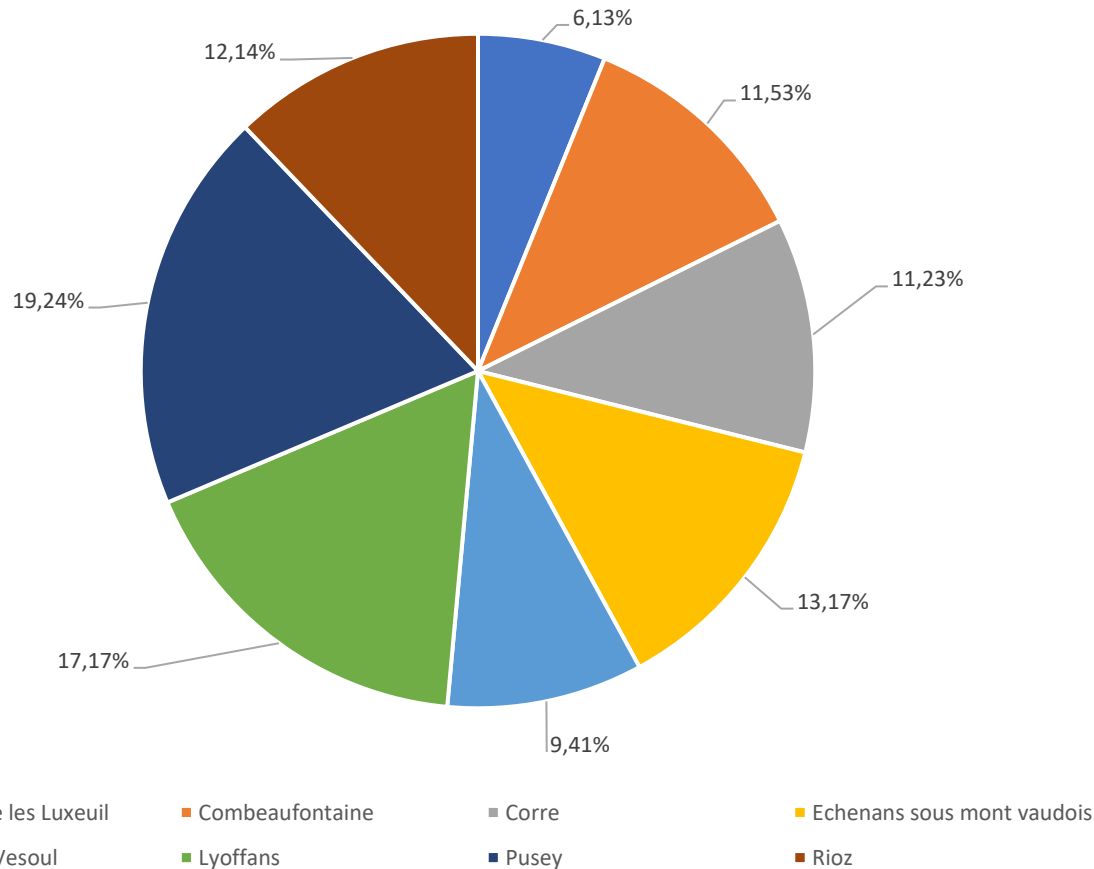


8 bornes de recharge rapides en service à ce jour

+60% entre juillet et décembre

Bilan bornes rapides

Répartition des charges rapides 2023



	Charges journalières en décembre 2023
La Chapelle les Luxeuil	0,55
Combeaufontaine	0,87
Corre	1,03
Echenans sous Mont Vaudois	1,84
Frotey les Vesoul	0,58
Lyoffans	2,61
Pusey	2,23
Rioz	1,16
Moyenne générale	1,36

Bilan bornes rapides

En 2023
666 utilisateurs

1 648 charges
9,04% via freshmile
13,67% via Chargemap
16,32% via CB

36 320 kWh
22,2 kWh délivrés en
moyenne par charge



Borne installée à Rioz

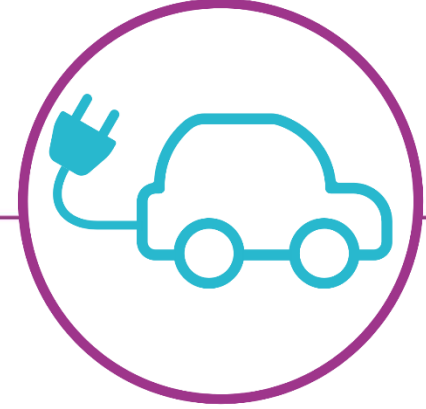
Bilan financier 2023

2023

EXPLOITATION	
DEPENSES de l'exercice	218 109,45 €
RECETTES de l'exercice	99 598,46 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE	97 168,27 €
SOLDE D'EXPLOITATION DE L'ANNEE	-21 342,72 €

Pour mémoire

	TOTAL	Electricité	Entretien Maintenance Supervision Monétique
2022	175 074,75 €	131 113,18 €	43 961,57 €
2021	155 150,50 €	73 861,89 €	81 288,61 €
2020	56 750,70 €	32 940,02 €	23 810,68 €
2019	45 077,80 €	17 330,76 €	27 747,04 €



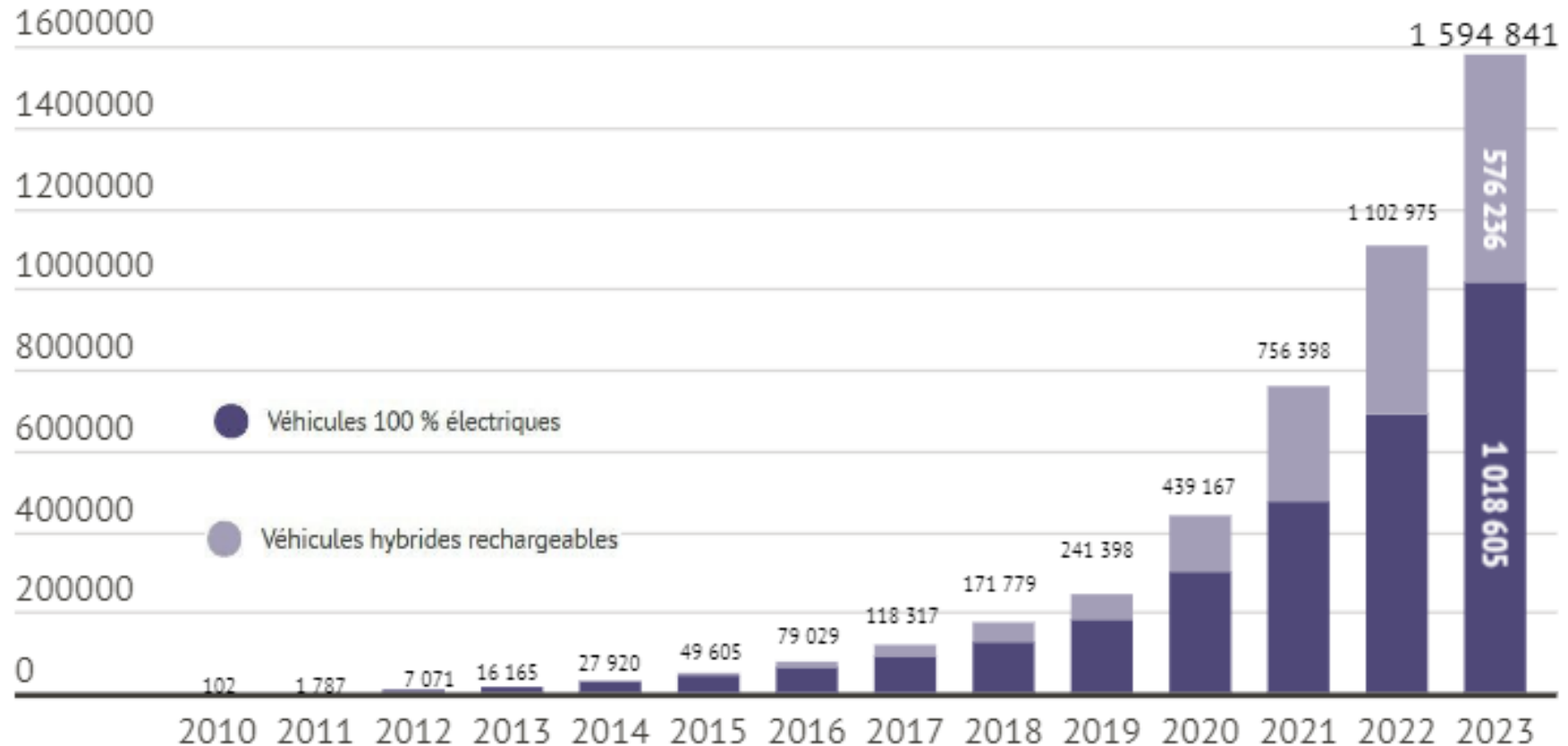
IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Prospectives

IRVE Elaboration d'une Stratégie

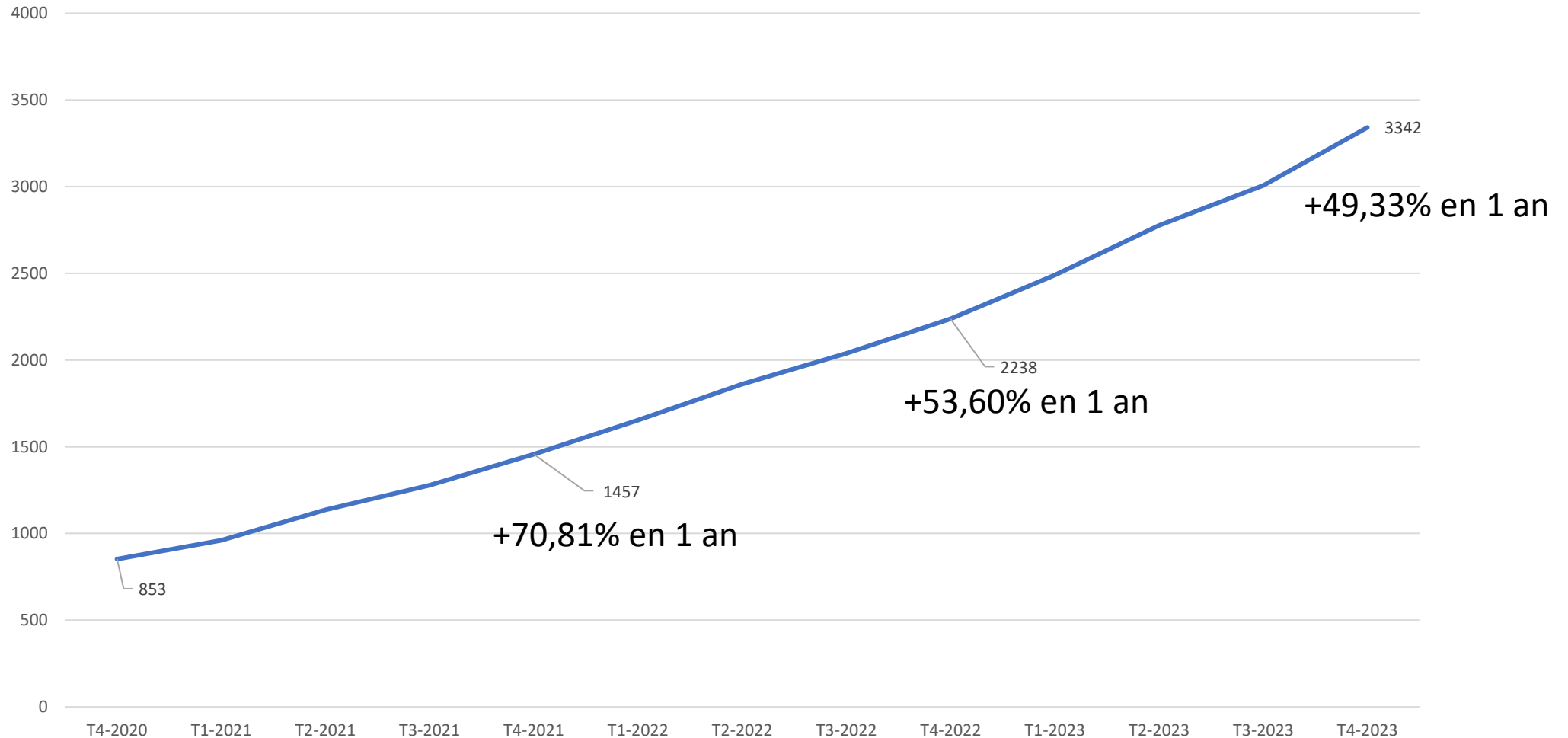
EVOLUTION DU PARC ROULANT AUTOMOBILE DEPUIS JANVIER 2010



source AVERE France

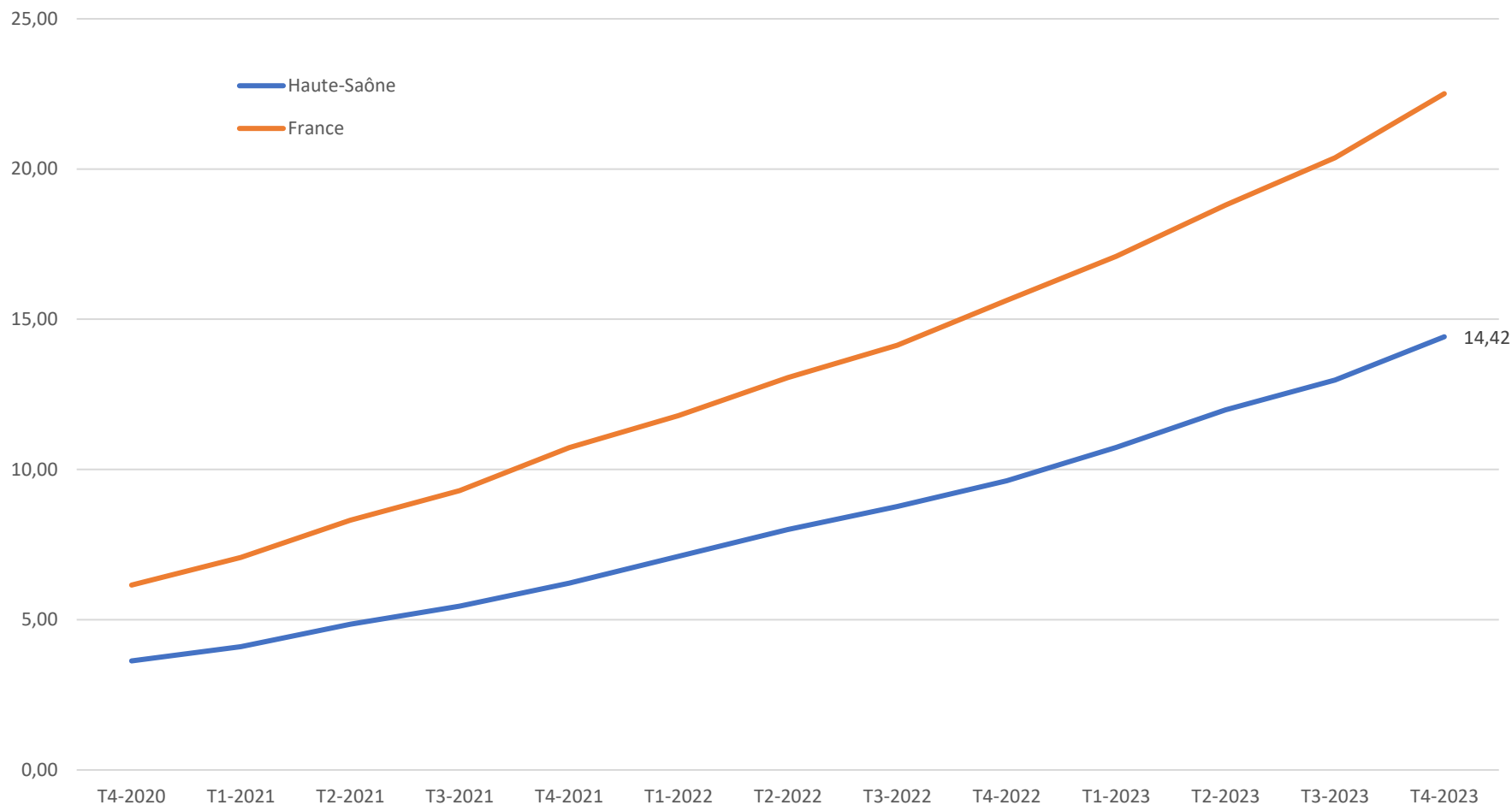
IRVE Elaboration d'une Stratégie

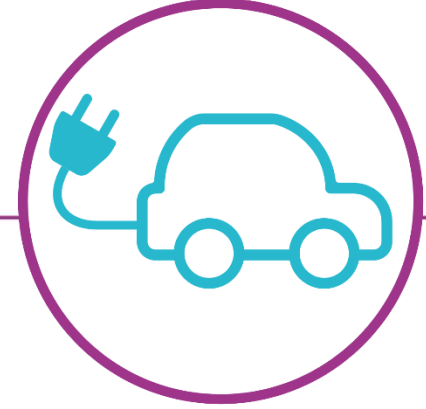
Nombres de VE - Haute-Saône



IRVE Elaboration d'une Stratégie

Nombres de VE / 1000 habitants





IRVE

(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)

Déploiement 2024

IRVE déploiement 2024

5 bornes rapides :

- 1- **Pesmes** (emplacement validé avec commune et ABF)
- 2 - **Bucey les Gy ?** (inconvenient : projet concurrent de Powerdot en étude)
Gy ? – Intermarché (inconvenient : la route vient d'être refaite (cf tranchée nécessaire))
Bonboillon ? – Aire de covoiturage (inconvenient : projet non validé. Coordination non planifiée)
- 3 - **Villersexel** – Intermarché. Démarches à lancer avec le privé
- 4 - **Secteur Mille Etangs** – Melisey. Emplacement à valider avec la commune
- 5 - **Axe RN 19 - Secteur Melin-Malvillers-Cintrey** ou **Velleminfroy** Démarches à lancer avec les privés

IRVE déploiement 2024

4 bornes accélérées DC :

Château-Lambert (musée de la Montagne, espace nature Culture)

Démarches engagées avec le PNRBV

Passavant la Rochère (Verrerie) Démarches engagées avec le privé

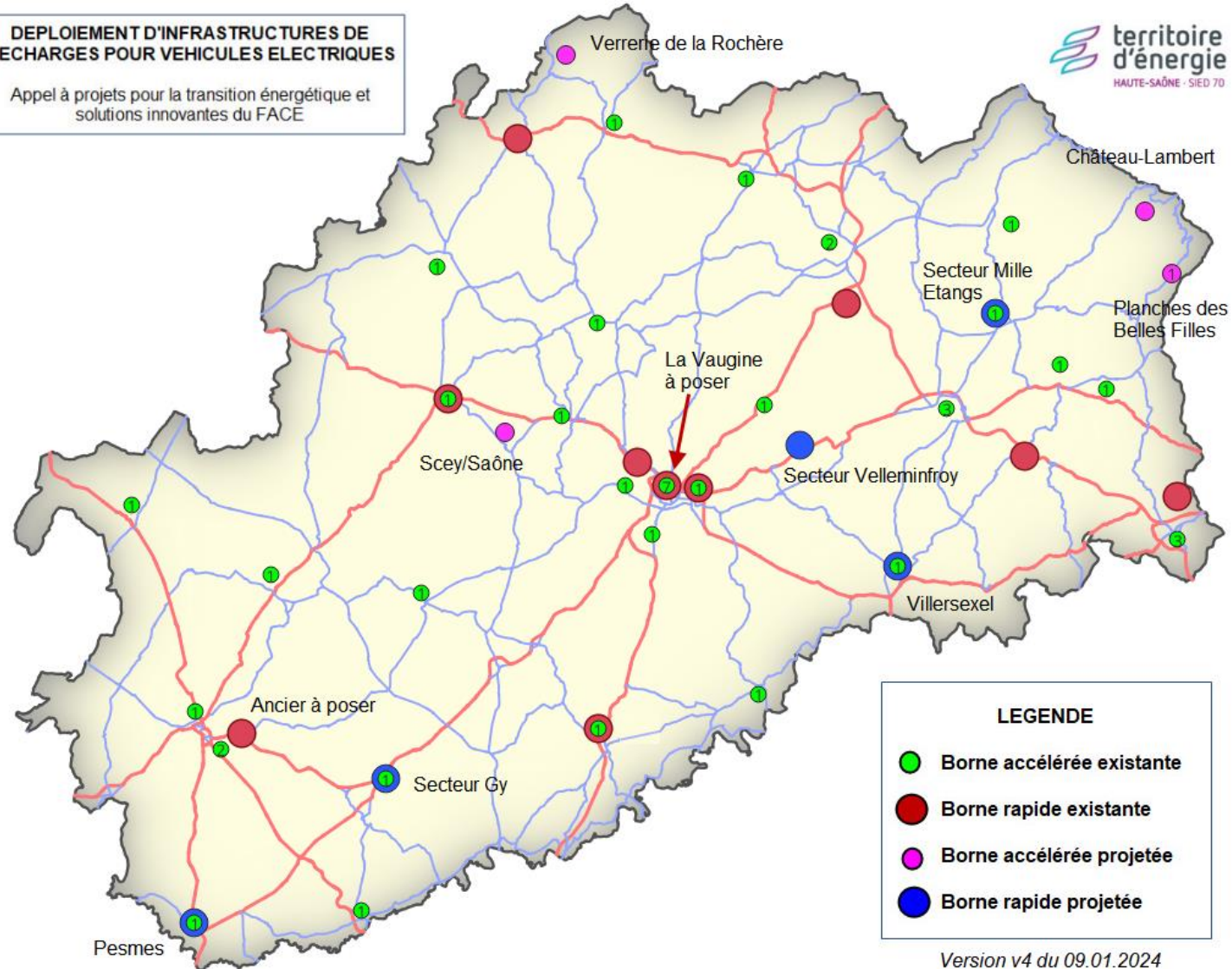
Planche des Belles Filles Démarches engagées avec le CD 70

Scey sur Saône Démarches à engager avec la commune déjà informée

IRVE déploiement 2024

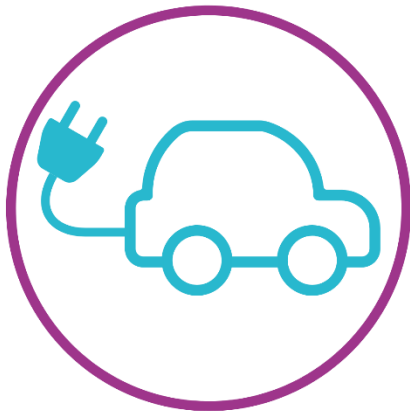
DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Appel à projets pour la transition énergétique et solutions innovantes du FACE



IRVE

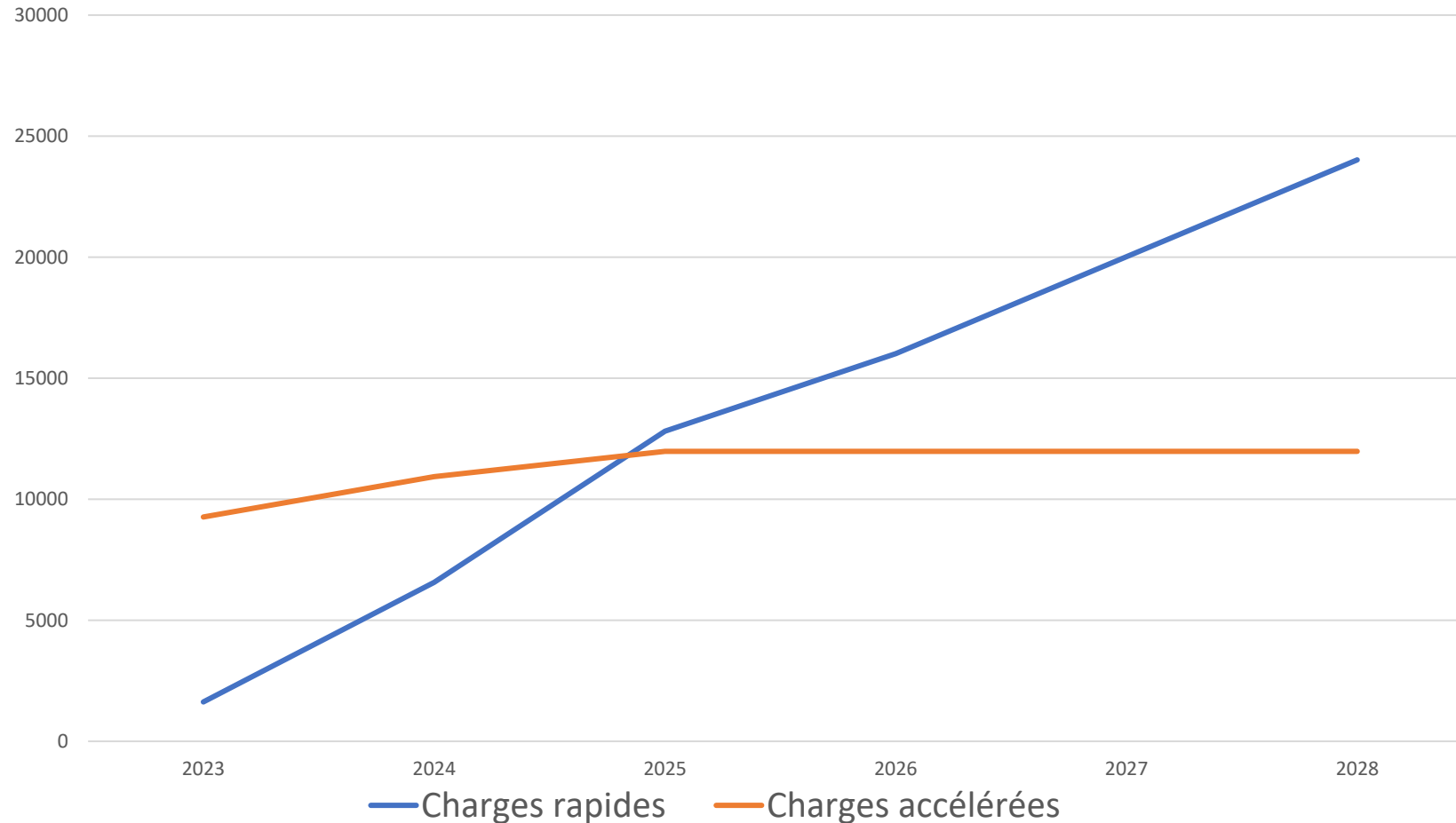
(Installation de Recharge pour Véhicule Electrique)



Evolution des tarifs

Prospectives financières

IRVE - Projections des charges 2023-2028



IRVE Tarification actuelle

Tarification 01/2023 :

Charges accélérées :

Terme fixe : 1,50€
0,39€ / KWh
0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète

Charges rapides :

Terme fixe : 2,00€
0,49€ / KWh
0,20€ / min après la
charge complète

Suppression du terme fixe
pénalisant pour les petites
charges

→
Harmonisation avec le
Territoire de Belfort et le
Doubs

Tarification 08/2023 :

Charges accélérées :

Terme fixe : 0€
0,40€ / KWh
0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

Terme fixe : 0 €
0,50€ / KWh
0,20€ / min après la
charge complète

IRVE Tarification actuelle

Quelques tarifs en comparaison :

TE 90 et SYDED : 0,50 €/kWh pour puissance 50 kW, 0,60 €/kWh pour 100 kW

Dream energy (Vesoul) : 0,59€ / kWh pour 90 kW (tarifs affichés)

Powerdot (Vesoul): 0,48 € / kWh entamé + 0,20 € / min pour >90 kW (prix site powerdot)

Chargeguru (Gray) : 0,65 € / kWh entamé + 0,11 € / min (tarif Freshmile), 0,871 € / kWh (tarif Chargemap) pour 356 kW

Norauto (Luxeuil) : 0,30 € / kWh entamé + 0,30 € / min (tarif Freshmile), 0,607 € / kWh (tarif Chargemap) pour 150 kW

Lidl (Froideconche) : 0,51 € / kWh (tarif Freshmile), 0,429 € / kWh (tarif Chargemap) pour 120 kW

IRVE Tarification envisagée

Tarification 08/2023 :

Charges accélérées :

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

0,50€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

→
Augmentation pour tenir
compte de la puissance
disponible supplémentaire

Tarification proposée au 29/04/2024 :

Charges accélérées :

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

0,60€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

Prospectives financières

IRVE - Projections budgétaire de fonctionnement 2023-2028



Selon les prévisions qui restent à confirmer et une augmentation du tarif « bornes rapides », budget de fonctionnement à l'équilibre en 2026 (hors amortissements)

IRVE Tarification envisagée

Comparatif pour différentes charges :

	Puissance de 100 kW pdt 1/4 d'heure	Puissance de 150 kW pdt 1/4 d'heure	25 kWh à 150 kW
SIED 70	15,00 €	22,50 €	15,00 €
Dream energy (Vesoul)	14,75 €	...	14,75 €
Powerdot (Vesoul)	15,00 €	21,00 €	14,00 €
Chargeguru (Gray) Freshmile	19,25 €	27,38 €	17,09 €
Chargeguru (Gray) Chargemap	21,78 €	32,66 €	21,78 €
Norauto (Luxeuil) Freshmile	12,00 €	15,75 €	10,50 €
Norauto (Luxeuil) Chargemap	15,18 €	22,76 €	15,18 €
Lidl (Froideconche) Freshmile	12,75 €	15,30 €	12,75 €
Lidl (Froideconche) Chargemap	10,73 €	12,87 €	10,73 €

AVIS DE LA COMMISSION



BILAN DES NEGOCIATIONS

PPI ET ARTICLE 8

Bilan des négociations PPI

Le contrat de concession signé en 2019 avec Enedis, prévoit la renégociation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du concessionnaire tous les 4 ans.

Par ailleurs, la convention relative à l'application de l'Article 8 du contrat de concession arrivant à échéance fin 2023, il est également prévu la renégociation d'une nouvelle convention à établir pour la période 2024-2027.

A cet effet, 5 réunions de négociation ont eu lieu avec ENEDIS.

Pour ces négociations, le SIED 70 s'est fait assister par le cabinet NALDEO qui a participé aux 3 dernières réunions de négociation.

Bilan des négociations PPI

Les 2 parties se sont accordées sur le bilan du PPI 2020-2023 et le diagnostic de la concession établi par Enedis. La fin des négociations a abouti sur :

- Un engagement du concessionnaire de 7 millions d'euros sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2024) ;

Finalité	Total 2024-2027
Modernisation des réseaux HTA :	5,8 M€
dont :	2,6 M€
- Plan Aléas Climatiques (PAC) :	1,4 M€
- Rénovation Programmée (RP) :	0,4 M€
- OMT et structure réseau :	0,3 M€
- Renouvellement ciblé de postes HTA/BT :	
Modernisation des réseaux BT :	1,2 M€
dont :	0,7 M€
- Fils nus BT en zone urbaine :	0,5 M€
- CPI et Neutre périphérique BT :	
Engagement financier total	7 M€

Bilan des négociations PPI

- Un élargissement du zonage de ce PPI à l'ensemble du territoire de la concession (et non plus uniquement les zones définies comme prioritaires) ;
- La réalisation du PPI et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité plus nombreux que précédemment, dont notamment le critère B.
- ENEDIS n'a pas souhaité modifier le Schéma Directeur des Investissements (SDI) avant les 8 ans mentionnés au contrat mais a indiqué être prêt à échanger et à préparer sa révision dès la signature du PPI 2024-2027 afin de prendre en compte, le cas échéant, les éléments pertinents à l'horizon 2027, date de révision contractuelle de l'annexe 2A.

Bilan des négociations - Convention article 8

Cette convention régit les conditions financières par lesquelles le concessionnaire finance le concédant pour des opérations d'aménagement esthétique intégrant, depuis le nouveau contrat, un taux de sécurisation (suppression de fils nus).

La fin des négociations a abouti sur :

- Une dotation de 300 000 € maintenue sur la période 2024-2027.
- Une augmentation du taux de sécurisation exigé qui passe de 30 à 50 %.
- Un maintien des conditions avantageuses du SIED 70 pour le calcul de ce taux qui intègre pour son calcul, outre les travaux du SIED 70 réalisés au titre de l'article 8 dans le cadre des enfouissements de réseaux, la suppression des fils nus au titre de la sécurisation et des enfouissements réalisés par le SIED 70 sur ses fonds propres ou avec l'aide des fonds FACé.

AVIS DE LA COMMISSION

Questions diverses
